

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ci-après appelé le « **Syndicat** »

(ci-après appelés collectivement les
« **Parties** »)

RELATIVE À L'ADJOINT À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE GESTION

- CONSIDÉRANT** la convention collective 2018-2022 liant les Parties;
- CONSIDÉRANT** la *Procédure de désignation à un poste de direction pédagogique (2020-CA669-04.03.06-R7428)* (ci-après la « **Procédure** »);
- CONSIDÉRANT** les besoins liés à la direction de l'École de gestion (ci-après l'« **École** »);
- CONSIDÉRANT** que le 24 septembre 2018, le conseil d'administration de l'Université a procédé à l'officialisation de la structure de l'École de gestion et confié à la vice-rectrice aux études et à la formation, en collaboration avec la direction de l'École, le mandat d'assurer la mise en œuvre des recommandations suggérées dans le *Rapport d'analyse de la structure du projet pilote d'École de gestion (2018-CA655-04.03.04-R7162)*;
- CONSIDÉRANT** que le *Rapport d'analyse de la structure du projet pilote d'École de gestion* recommandait d'envisager la création d'un poste d'adjoint à la direction de l'École;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
- 2) Dans le cadre d'un projet pilote, à compter du 1^{er} septembre 2022, la fonction d'adjoint à la direction de l'École est créée;
- 3) La fonction d'adjoint à la direction de l'École est assumée par un professeur élu par les membres du comité de régie de l'École, sur recommandation de la direction de l'École, lors d'une réunion;

- 4) La durée du mandat de l'adoint à la direction de l'École est déterminée par le comité de régie au moment de l'élection. Le mandat de l'adoint à la direction de l'École doit se terminer un 31 mai. La durée du mandat de l'adoint à la direction de l'École ne peut excéder la durée du projet pilote;
- 5) La répartition des tâches entre la direction de l'École et l'adoint à la direction de l'École est soumise au comité de régie de l'École pour approbation. L'adoint à la direction assiste la direction de l'École dans la réalisation de ses mandats. Il exerce également, sous la responsabilité de la direction de l'École, les responsabilités suivantes :
 - Organisation du lac-à-l'épaule de l'École;
 - Gestion de la dimension vie étudiante de l'École (concours académiques, Place à la relève, associations étudiantes, etc.);
 - Coordination des comités civilité et reconnaissance de l'École;
 - Tout autre mandat à la demande de la direction de l'École ou du comité de régie de l'École;
- 6) L'adoint à la direction de l'École bénéficie d'un dégageement de deux (2) cours-année;
- 7) L'adoint à la direction de l'École bénéficie d'une prime de direction équivalente à celle octroyée aux adjoints aux directeurs de département en vertu du paragraphe 22.09 a) de la convention collective;
- 8) Le projet pilote prend fin le 31 mai 2024;
- 9) Les Parties se rencontrent périodiquement pour évaluer la mise en application du projet-pilote et dresser un bilan intérimaire en septembre 2023;
- 10) La présente lettre d'entente est convenue en raison de circonstances particulières et exceptionnelles. Les dispositions qu'elle prévoit sont conclues dans le seul et unique but de répondre à une situation extraordinaire. La présente lettre d'entente ne pourra être invoquée d'aucune manière à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

**LE SYNDICAT DES
PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

M. Gilles Bronchti
Président

M. Olivier Malo
Vice-recteur aux ressources
humaines

Mme Sonia El Euch
Vice-présidente aux relations de
travail

M. Mathieu Desjardins
Directeur du Service des ressources
humaines

M. Marc Beauregard
Vice-président aux affaires
syndicales

M. Vincent Cantin
Doyen du Décanat de la gestion
académique des affaires
professorales

Mme Houda Souissi
Directrice du Service des relations de
travail